



Le Cri du COB !

Cri n° 29

*NPCB vous présente à tous et à toutes ses meilleurs vœux pour 2013,
que cette année voie l'environnement effectivement pris en compte
dans les projets publics et privés,
que la protection de l'eau, de l'air et des sols devienne une réalité,
afin que nous puissions vivre dans un territoire sain
et le transmettre en bon état aux générations futures.*

L'après GDE à Plouray

2008 – 2013 : Nous voici bientôt au terme des 5 ans dont disposait GDE pour réaliser son projet d'enfouissement sur les terres de Cohignac.

Grâce à la mobilisation générale, le projet a été abandonné mais les terrains appartiennent toujours à l'industriel. Il est maintenant nécessaire et incontournable que ces terres retournent à l'agriculture, et NPCB suit ce dossier avec la plus grande attention.

Pour marquer cette ultime étape, nous vous proposons
un **Fest Noz**

le **samedi 9 mars**

pour faire la fête bien entendu,
mais aussi pour montrer que
nous sommes tous toujours
fortement mobilisés et
déterminés à clore enfin ce dossier.

**Nous comptons donc sur vous,
faites circuler l'information !**

PLOURAY
Samedi 9 Mars
FEST
NOZ
Re An Are
Filkat
Trigoudi
C'hwibanez

Salle multifonctions - 21h - entrée 6 euros

15 bougies pour NPCB !!

Comme le temps passe !

Voici 15 ans, le 2 avril 1998, Nature et Patrimoine

Centre Bretagne se créait, avec pour objet : « *assurer la défense de la nature, du patrimoine architectural, faunistique, floristique et culturel ; favoriser le tourisme et un développement économique harmonieux, défendre la qualité de vie* ».

Cet engagement reste identique aujourd'hui, et continuera tant que la protection de l'environnement, de l'eau, de la faune, de la flore et des paysages le nécessitera.

Dans la vie, il y a deux catégories d'individus :

ceux qui regardent le monde tel qu'il est et se demandent pourquoi.

Ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être et qui se disent : pourquoi pas ?
Georges-Bernard Shaw

Non à l'extension de la carrière de Le Saint !!

Clap de fin à Guéméné-Penfao

Là-bas aussi, GDE avait projeté de construire un centre d'enfouissement, et avait pour cela acquis une exploitation agricole de 65 hectares en juin 2008, bénéficiant de cette disposition du Code Rural qui donne priorité aux porteurs de projets industriels pour l'achat de terrains agricoles. Ce dossier n'est cependant jamais passé à l'enquête publique, GDE ayant recentré ses espoirs sur le site de Nonant-le-Pin dans l'Orne. En décembre 2011, l'entreprise a tenté de revendre discrètement les terres à leur ancien propriétaire, allant même jusqu'à signer un compromis de vente avec lui. Alertée, la SAFER a pu s'interposer cette fois-ci puisque le projet industriel était abandonné.

En décembre dernier, GDE a signé un compromis de vente des terres de Fry au profit de la SAFER. A compter de la signature définitive qui interviendra courant janvier 2013, la procédure réglementaires d'attribution des terres à un (des) exploitant(s) agricole(s) sera engagée, et un appel à candidatures sera ouvert.

Résistance à Nonant

C'est là que tout avait commencé en 2006. Le projet était passé en enquête publique qui s'était soldée par un avis défavorable au centre d'enfouissement. Le préfet avait ensuite refusé l'autorisation d'exploiter ce qui avait conduit GDE à prospector des sites potentiels en Bretagne, tout en contestant cet arrêté préfectoral en justice. Au terme d'un parcours rocambolesque, l'entreprise avait fini par obtenir un feu vert du tribunal et par lancer les travaux début 2012.

C'est justement ce qui a provoqué une prise de conscience de la population locale et particulièrement des éleveurs de chevaux (on est à deux pas des fameux Haras du Pin !) suivie d'une mobilisation locale tous azimuts.

Les deux associations locales viennent de lancer plusieurs procédures en justice pour faire interrompre les travaux et demander l'annulation de l'autorisation.

La messe n'est pas dite à Nonant !

ARDO

A Plouray, le dossier GDE va se refermer, mais l'actualité nous oblige malheureusement à en suivre d'autres.

Parmi ceux-ci, le projet d'extension de l'entreprise ARDO à Gourin.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir des activités économiques et l'emploi se développer ou se créer dans la région, et nous le souhaitons vivement, mais, comme nous ne cessons de le répéter, il est indispensable que cela se fasse dans le respect de l'environnement, des populations et, naturellement, de la réglementation en la matière.

Aujourd'hui, et bien qu'ils en aient l'obligation légale, nombre de porteurs de projet n'ont toujours pas appris à intégrer ces notions, pourtant essentielles à notre avenir à tous, dans leurs projets. De manière sidérante, certains élus ont une approche identique. C'est ce qui a contraint NPCB, Ar Gouenn et la fédération départementale UMIVEM à intervenir sur ce dossier.

Chaque jour, chacun peut pourtant constater au vu des multiples problèmes posés par des installations industrielles (pollutions, accidents industriels, etc...) qu'il est grand temps et crucial que leurs impacts soient pleinement pris en compte et passent avant les seules considérations financières, comme c'est le cas généralement.

Nous avons tous besoin d'eau, d'air et de sols non pollués pour vivre ; il en ira de même pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants. Si nous n'apprenons pas tous, très vite, à intégrer ces considérations dans notre développement économique, en Centre Bretagne comme partout ailleurs, l'avenir sera très sombre pour les générations futures !

Nous venons de déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes contre le permis de construire accordé par la mairie de Gourin à ARDO dans le cadre de son projet d'extension, et demandons que les réglementations en vigueur soient respectées et non bafouées comme c'est le cas dans le dossier actuel.

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél. :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 PLOURAY